

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60079-5

1997

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2003-09

Amendement 1

**Matériel électrique pour atmosphères
explosives gazeuses –**

**Partie 5:
Remplissage pulvérulent «q»**

Amendment 1

**Electrical apparatus for explosive gas
atmospheres –**

**Part 5:
Powder filling "q"**

© IEC 2003 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

B

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 31 de la CEI: Matériel électrique pour atmosphères explosives.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
31/470/FDIS	31/472/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant 2007. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Page 6

2 Références normatives

Enlever les dates de toutes les références normatives.

Remplacer les références CEI 60079-1 et CEI 60079-11 existantes par ce qui suit:

CEI 60079-1:2001, *Matériel électrique pour atmosphères explosives gazeuses – Partie 1: Enveloppe antidéflagrante «d»*

CEI 60079-11:1999, *Matériel électrique pour atmosphères explosives gazeuses – Partie 11: Sécurité intrinsèque «I»*

Page 20

5 Vérifications et essais

5.1.3 Inflammabilité des matériaux

Remplacer le texte de ce paragraphe par ce qui suit:

Les règles d'inflammabilité de 19.3.2 de la CEI 60079-1 doivent être appliquées.